

Q. 108 OÙ, en haut ?

R. 108 Au mess des sergents; .. d'autres sont montés avant moi, d'autres après.

Q. 109 A quelle place, au mess des sergents ?

R. 109 Dans la salle à manger.

Q. 110 A quel endroit est le mess des sergents ?

R. 110 Sur la côte, ici.

Q. 111 Qu'est-ce que vous avez fait, au mess des Ser-  
gents ?

R. 111 J'ai entré et j'ai été parler à des sergents  
qu'il y avait au ras de la table.

Q. 112 Ensuite ? Décrivez ce qui s'est passé ?

R. 112 ( PAR LE PRESIDENT ) :-

Est-ce que l'accusé était là ?

R. 112 Oui; l'accusé était là.

( PAR LE PROCUREUR ; ) -

Q. 113 Continuez votre témoignage ?

R. 113 J'ai vu Boisvert qui avait les mains en l'air.

Q. 114 A quelle place, dans le mess des sergents ?

- PAR LE PRESIDENT : -

Je ne veux pas intervenir encore mais quand même  
vous feriez raconter ce que tout le monde a fait,  
en autant que ce n'est pas relié à l'accusé, je  
ne vois pas la portée du témoignage. Qu'il se  
soit promené toute la soirée, c'est correct, mais  
en autant que ce soit relié à l'accusé. Depuis  
le commencement de son témoignage, le témoin parle  
de tout le monde, sauf de l'accusé, et c'est ab-  
solutement inutile. Je n'ai pas objection à ce que  
vous lui demandiez ça mais il faudrait relier l'ac-  
cusé.

- LE PROCUREUR : -

La Cour sait pourquoi je pose ces questions.

- LE PRESIDENT : -

Quand même le témoin dirait ...

- LE PROCUREUR : -

Son témoignage est éloigné du soldat Bernard.